



ACMG

Training and Assessment Program

Bonjour et merci de nous faire parvenir votre candidature au Programme de formation et d'évaluation (PFE) de l'Association canadienne des Guides de Montagne (ACMG).

Si vous avez déjà suivi un cours du Programme de Guide canadien de ski et de montagne à l'Université Thompson Rivers, vous devrez peut-être renouveler votre CV, vos lettres de recommandations ou d'autres renseignements pour mettre votre dossier à jour.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à tap@acmg.ca.

Bonne chance dans votre parcours de formation en tant que guides ou instructeurs.

L'équipe PFE



ACMG

Training and Assessment Program

ACMG Training and Assessment Program
Box 8245
Canmore, AB Canada T1W 2T9
403.679.9181
tap@acmg.ca

Dossier de candidature au cours d'apprenti(e) guide de randonnée

Contenu du dossier :

1. Description du programme
2. Avis de risque accru
3. Renseignements relatifs à la candidature
4. Modèle de curriculum vitae concernant l'expérience de randonnée
5. Lignes directrices pour les lettres de recommandation

Pour vous inscrire :

- Suivez le dossier de candidature pour vous assurer de bien répondre aux exigences et prérequis
- Remplissez le formulaire de candidature en ligne : [Dossier de candidature au PFE](#)

Politique de paiement et d'annulation

Vous devez payer les frais du cours, en totalité, une fois que vous êtes officiellement accepté et inscrit.

Veillez noter que les politiques suivantes sont strictement appliquées.

1. Si vous annulez, vous ne serez remboursé que si vous avez prévenu le bureau du PFE de l'ACMG par courriel ou par courrier postal au moins 4 semaines avant le début du cours.
2. Vous n'aurez droit à aucun remboursement si vous annulez un cours après le délai de 4 semaines.
3. La politique de non-remboursement comprend les blessures personnelles, la maladie, des raisons de santé, des urgences familiales, etc.
4. Si c'est le bureau du PFE qui annule le cours, les frais vous seront remboursés en totalité.

1. Certificat d'apprenti(e) guide de randonnée

Le programme de guide de randonnée forme et certifie les participants afin qu'ils puissent guider sur et hors sentier, sur tous types de terrain de randonnée; y compris des randonnées d'une journée et des expéditions de plusieurs jours. La certification n'inclut pas les trajets sur des champs de neige permanente, des glaciers ou des terrains accidentés.

Il se compose de trois parties. La première est le cours d'apprenti(e) guide de randonnée. La deuxième consiste en un apprentissage supervisé. La dernière est l'examen de guide de randonnée.

Cours d'apprenti(e) guide de randonnée

Ce cours de 9 jours combine formation et évaluation. Les 4 premiers se concentrent sur la formation; les 4 suivants, axés sur l'évaluation, comprennent une courte randonnée d'une journée et une courte expédition de 3 jours. Le dernier jour est consacré à un examen écrit et à une entrevue personnelle optionnelle. Il est attendu des participants qu'ils aient une grande maîtrise des compétences reliées à la pratique autonome de la randonnée pédestre, et qu'ils soient prêts à apprendre comment mettre en pratique les « compétences de guidage ».

Examen de guide de randonnée

Le cours d'apprenti(e) guide de randonnée est une condition préalable à l'examen de guide de randonnée. Les apprenti(e)s guides de randonnée doivent avoir accompli minimalement une saison complète en accompagnement supervisé avant de pouvoir passer l'examen de guide de randonnée. Cet examen dure 6 jours et comprend une expédition de 4 jours. Le dernier jour est consacré à un examen écrit et à une entrevue personnelle optionnelle.

2. Avis aux participants des cours de formation de guides professionnels - Risques accrus

L'ACMG offre des cours conçus pour former des guides professionnels spécialisés en ski, en escalade, en randonnée, en sauvetage et en expédition dans la nature sauvage. Afin de développer leurs compétences de guide professionnel, les apprenants doivent donc participer à des activités comportant des niveaux de risques plus élevés que les normes et que ceux que l'on estime raisonnables au niveau débutant, intermédiaire et novice, dans l'accompagnement commercial ou dans le milieu récréatif. Ces activités comprennent notamment, sans s'y limiter, l'encadrement en escalade, lorsque le grimpeur met son propre équipement de sécurité, le déplacement et la prise de décisions sur des terrains avalancheux, l'escalade et le sauvetage sur un site à plusieurs longueurs de corde, la conduite des véhicules réservés au programme, la randonnée en terrain anormalement accidenté et éloigné, le stress engendré par les processus d'examen et de notation, la prise de décisions concernant l'évaluation de l'itinéraire et des risques de la part des autres apprenants, la réalisation d'activités sans supervision; la poursuite d'une activité pouvant ne pas être considérée comme raisonnable en matière de prise de risque au niveau débutant, intermédiaire et novice, dans l'accompagnement commercial ou dans un contexte récréatif (par exemple, en cas de fatigue, de mauvais temps, ou dans des situations à risque élevé).

AU DÉBUT DE CHAQUE COURS ou EXAMEN, VOUS ÊTES TENU DE SIGNER UN DOCUMENT DE CONVENTION DE NON-RESPONSABILITÉ (renonciation) ET UN FORMULAIRE D'ACCEPTATION DES RISQUES. VOUS POUVEZ EN VOIR UN EXEMPLAIRE EN LIGNE. NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CONSULTER UN CONSEILLER JURIDIQUE SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS.

3. Renseignements relatifs à la candidature

Conditions préalables à la soumission d'une candidature

- ❖ Avoir 19 ans
- ❖ Détenir un certificat en vigueur de niveau avancé en secourisme (80 heures) et en RCR (un certificat de secourisme en région isolée est préférable, toutefois la certification de secourisme professionnel OFA de niveau 3 est acceptée).

Pour poser votre candidature, vous devez fournir

- ❖ Le formulaire de candidature
 - Votre CV personnel, qui comprend :
 - Votre formation scolaire
 - Vos expériences professionnelles
 - Une lettre de motivation pour le choix de ce métier
 - Toute autre information jugée pertinente.
- ❖ Le CV concernant votre expérience en randonnée (voir le formulaire sur la page ci-jointe) démontrant que vous avez une expérience minimum qui réponde aux critères suivants :
 - 30 jours de randonnée, dont 10 comprenant des trajets hors-sentier et des déplacements en dessous et au-dessus de la limite des arbres, ainsi qu'un gain en altitude d'un minimum de 700 mètres.
 - 21 jours en longue randonnée ou en expédition avec nuitée, dont 8 passés à faire du camping sauvage, sur des terrains non dotés d'installations.
 - Certaines randonnées nécessitant l'utilisation d'une carte, d'une boussole et d'un GPS pour s'orienter.
 - Un cours texte à la suite du tableau décrivant la façon dont vous avez acquis une bonne connaissance des risques liés aux randonnées en montagne et dans la nature sauvage.
- ❖ Des références connaissant vos expériences personnelles en randonnée.
- ❖ Lettre de recommandation ou de soutien. Voir les lignes directrices ci-dessous.

Au sujet de votre candidature

Prenez le temps de constituer un dossier de candidature bien structuré, organisé et complet, et assurez-vous qu'il soit déposé avant la date limite. C'est ce qui détermine si vous êtes accepté ou non dans le programme. Les dossiers mal organisés ou les CV non formatés compromettent vos chances d'être accepté, car votre parcours, vos compétences et vos qualifications risquent de manquer de clarté et de faire mauvaise impression comparativement aux autres candidatures. Veuillez conserver une copie de votre demande dans vos dossiers; vous en aurez besoin en cas de perte.

Date limite pour déposer une candidature

Les dossiers doivent être complétés et reçus au bureau avant la date limite. Ceux qui sont en retard ou incomplets ne seront pas acceptés.

Vous pouvez consulter en ligne la date limite, les dates et les coûts des cours, à l'adresse suivante www.acmg.ca ou vous pouvez communiquer avec le bureau du Programme au numéro **403.679.9181**. Les dates et les coûts sont mis à jour régulièrement et peuvent être modifiés sans préavis.

Notification de l'acceptation

Tous les candidats seront prévenus s'ils sont acceptés ou refusés. Dès qu'ils sont acceptés, ils doivent s'acquitter immédiatement des frais de cours en totalité, afin que leur inscription soit confirmée.

Si vous êtes accepté et si votre instructeur estime que votre niveau ne correspond pas à celui qui est indiqué sur votre dossier, il est en droit de refuser votre participation.

4. Modèle de curriculum vitae concernant l'expérience de randonnée

Veillez utiliser ce modèle qui énonce les différents types et styles de randonnée. Les renseignements pertinents sont ainsi présentés de façon concise. Si vous avez une expérience plus avancée dans une certaine catégorie, n'hésitez pas à la mentionner si elle se démarque par son envergure.

20 jours de randonnée

Itinéraire	Lieu/zone	Date
<i>Nom de l'itinéraire/randonnée</i>		<i>zone/région mois/année</i>
1.		
2.		
<i>Etc.</i>		

10 jours de randonnée en terrain alpin comprenant un gain d'altitude d'un minimum de 700 mètres

Itinéraire	Lieu/zone	Date
<i>Nom de l'itinéraire/randonnée</i>		<i>zone /région mois/année</i>
1.		
2.		
<i>Etc.</i>		

21 jours de longues randonnées ou d'expédition avec nuitée

Itinéraire	Lieu/zone	Durée	Date
<i>Nom de l'itinéraire/randonnée</i>	<i>zone/région</i>	<i>nombre de jours</i>	<i>mois/année</i>
1.			
2.			
<i>Etc.</i>			

5. Lignes directrices pour les signataires des lettres de recommandation

- A. *Veillez inclure dans votre lettre :*
 - a. Votre nom, vos coordonnées, votre poste et votre certification
 - b. Nom du candidat ou de la candidate

- B. *Selon votre connaissance personnelle du candidat ou de la candidate :*
 - a. Quelle est votre relation avec cette personne (ami, mentor, superviseur)?
 - b. Depuis quand la connaissez-vous?
 - c. Quelle est votre impression au sujet de ses compétences générales en randonnée (condition physique, capacité de mouvement, préparation, orientation, navigation et gestion des risques)?
 - d. Quelle est votre impression au sujet de ses compétences en leadership et en prise de décisions?
 - e. Quelle est votre impression au sujet de ses aptitudes à devenir guide de randonnée?

- C. *N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.*

- D. *Veillez signer et dater votre lettre.*



Devenir membre de l'Association canadienne des guides de montagne

Après avoir réussi l'examen d'apprenti(e) ou de la certification complète d'une spécialisation du Programme de formation et d'évaluation, les apprenants peuvent décider de devenir membres de l'Association canadienne des Guides de Montagne (ACMG), association professionnelle pour le guidage en montagne et l'enseignement de l'escalade au Canada. Le mandat de l'ACMG consiste à protéger l'intérêt public pour les séjours en montagne et l'instruction en escalade. C'est pourquoi l'association met en place différents processus, codes et lignes directrices qui permettent d'assurer que ses membres travaillent de façon professionnelle et dans les limites de leur certification. Cela génère de la confiance auprès du public envers les membres de l'ACMG, tout en favorisant votre crédibilité personnelle et professionnelle.

Choisir de devenir membre d'une association professionnelle autonome telle que l'ACMG n'est pas une décision à prendre à la légère. C'est un engagement qui s'accompagne de nombreux avantages, mais aussi de responsabilités importantes.

Veuillez revoir les responsabilités et les avantages qu'il y a à être membre de [l'ACMG](#)